



PV réunion des 3 Comités – 14 mars 2016

Présents :

1. pour le CP – Madame Joliet, Présidente et Monsieur Riga, Secrétaire
2. pour le CJP – Messieurs François, Président et Lange, Secrétaire
3. pour les parlementaires : Messieurs Vincent, Président, Brouckmans, Secrétaire et Charlier, membre.

La séance est ouverte par le Président de la délégation parlementaire qui souhaite la bienvenue aux participants.

Nous suivons l'ordre du jour qui nous a été proposé par le CJP et le CP :

1. Formation des secrétaires de clubs

L'expérience prouve que, pour la plupart, les secrétaires de clubs ne connaissent pas très bien les règlements en vigueur au sein de la Fédération – prenons comme exemple que nombre de propositions de règlement à l'amiable restent sans suite ou même parfois ne sont pas signées par la bonne personne ! Suite à la réunion tenue au niveau du Conseil Judiciaire Général une amende de 25 Euro serait appliquée pour les clubs qui ne répondent pas aux propositions d'un règlement à l'amiable.

Pour remédier à cet état, lors de la prochaine Assemblée Provinciale, un rappel sera fait et il sera prévu une séance d'information fin août/début septembre pour les secrétaires.

Des difficultés existent également avec les délégués aux arbitres..la séance d'information sera donc la bienvenue !

Le CP souhaiterait que l'adresse e-mail du secrétaire ne soit pas utilisée par le responsable pour le calendrier – il faudrait donc veiller à ce que les clubs renseignent deux adresses e-mail.

2. Numérotation sur les maillots

Le CJP fait remarquer que dans la plupart des salles le tableau de marques pour les fautes ne renseigne pas les joueurs porteurs d'un numéro supérieur à 15 – dans le même ordre d'idée une uniformisation concernant la numérotation sur les maillots assurerait une meilleure visibilité.

Le responsable à la table doit continuer à montrer les fautes au moyen des plaquettes.

3. Comment pouvons nous collaborer entre les 3 comités pour améliorer le sort de nos clubs ?

L'information doit mieux circuler au sein des 3 comités : pour cela il existe le téléphone, le mail, les réunions. Nous devons assurer une meilleure cohésion.

Selon l'avis du CP les membres de la délégation parlementaire (sauf exception) ne se rendent pas assez souvent sur les terrains.

Le CP est également d'avis que si l'un ou l'autre membre est témoin d'un fait-comme par exemple la non application des règles du jeu en 3&3 - ce fait doit lui être rapporté et le CP veillera à se rendre dans le club fautif en vue de redresser la situation.

Evocation de l'attitude des parents dans les catégories « jeunes » .. attitudes inadmissibles de la part d'adultes..Monsieur Charlier se charge de rédiger un texte ,type :« charte du fair play » pour distribuer aux clubs.

Monsieur Charlier évoque également l'évolution de l'informatique (pas assez présente au sein de la Fédération bien que les budgets soient explosifs) A noter que le CP souhaite continuer à travailler avec ses moyens, les résultats étant toujours atteints- il évoque également l'état de certains terrains qui pourraient mettre en danger les joueurs et/ou spectateurs.

Débat également à propos de la mixité en pupilles – réfléchir à ce problème que seule une province utilise avec la « bénédiction » du CA.

Le CJP mentionne encore des décisions prises au sein de leur conseil contestées par les clubs qui s'adressent au CA en obtenant satisfaction.

### Conclusions

Afin que l'information circule mieux au sein des 3 Comités nous retenons des réunions à organiser en octobre (début de saison-objectifs) en janvier (avis concernant les propositions de modifications statutaires)..éventuellement en mars (avant l'Assemblée provinciale)- sans oublier les réunions décentralisées avec les clubs.

Le Président de la délégation parlementaire remercie les membres présents pour la bonne tenue de la réunion.

R.Brouckmans

Secrétaire